

MARCHÉS PUBLICS  
Article 41 du CCAG « Travaux »

## RÉCEPTION

### PROCÈS-VERBAL DE LEVÉE DES RÉSERVES

#### A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE10

Maître d'ouvrage : (Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

Titulaire du marché :

Objet du marché :

Réception de l'ouvrage

Réception partielle concernant :

#### B. Procès-verbal de levée des réserves

EXE10

Je soussigné, maître d'œuvre, (Nom, prénom)

- en présence du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM ;  
 en présence de M....., ayant reçu délégation du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM ;  
 en l'absence du représentant légal du maître de l'ouvrage ou de la PRM, dûment avisé par mes soins ;  
 en présence de l'entrepreneur dûment convoqué ;  
 en l'absence de l'entrepreneur dûment convoqué.

Après avoir procédé aux examens et vérifications nécessaires, constate que :

1. Les épreuves précédemment non exécutées :
  - ont été effectuées et sont concluantes ;
  - ont été effectuées mais ne sont pas concluantes ;
  - n'ont pas été effectuées ;
2. Les travaux et prestations ayant fait l'objet de réserves :
  - ont été exécutés  n'ont pas été exécutés ;
  - ont été exécutés, à l'exception de ceux indiqués à l'annexe ci-après ;
3. Les imperfections et malfaçons constatées :
  - ont été corrigées  n'ont pas été corrigées ;
  - ont été corrigées, à l'exception de celles énumérées à l'annexe ci-après ;
4. Les installations de chantier :
  - ont été repliées  n'ont pas été repliées ;
5. Les terrains et les lieux :
  - ont été remis en état  n'ont pas été remis en état.

Dressé le .....

Le maître d'œuvre (signature)

Accepté le .....

Le titulaire (signature)

Copies : Titulaire du marché

Marché N°

PV levée des réserves

page :

/

Liste des

- prestations non réalisées ;
- imperfections et malfaçons non corrigées.

*(Les annexes décrivant, désignant les réserves doivent faire l'objet d'une pagination stricte)*

Date de mise à jour : 07/11/2002